



CENTRE NAUTIQUE DE SAINT MANDRIER

Quai Séverine Annexe Bailly de Suffren 83430 Saint Mandrier sur mer
Association loi 1901, Déclarée à la D.D.J.S. n° : 08308ET0141
affiliée Fédération Française de Voile n° : 112/83048
labellisée Ecole Française de Voile - SIRET n° : 34212060700011
www.cn-saintmandrier.fr - contact@cn-saintmandrier.fr - 07 68 01 86 15

AVIS DE COURSE

Nom de la compétition : Critérium Départemental CDV83 OPTI Bassin Ouest

Date: Mercredi 30 mars 2016

Lieu : Centre Nautique de Saint Mandrier

1. REGLES

La régata sera régie par :

- les RIR,
- Le règlement du championnat départemental 2014-2015
- le présent avis de course,
- la fiche course.

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

2.1. La régata est ouverte aux : Optimist D3 (ex challenge) et D4 (ex critérium)

2.2. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs.

3. DROITS A PAYER (si nécessaire)

Les droits requis sont les suivants : gratuit

4. PROGRAMME

4.1. Confirmation d'inscription : Le 30/03/2016 de 13h00 à 14h00

4.2 Date et heure du briefing : Le 30/03/2016 de 14h00 à 14h30

4.3 Mise à disposition des comités de courses 14h30

4.4 Remise des prix à 17h30.

5. FICHE COURSE

Déroulement des courses et parcours annoncés au briefing.

6. CLASSEMENT

6.1. Le système de classement utilisé sera le suivant : 1er 1 point, 2ème 2 points, etc ...

6.2. Ex-æquo : nombre de meilleures places et si besoin, classement de la dernière course.

6.3. Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (DNF) recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus un.

6.4. L'épreuve sera validée avec au minimum 1 course courue.

7. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.